

JOURNAL OFFICIEL

DU TERRITOIRE DU TOGO

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Togo, France et Colonies	500 fr.	275 fr.
Etranger	600 fr.	325 fr.

Prix du numéro

- Au comptant, à l'imprimerie : 20 fr.
- Par porteur ou par la poste.
- Togo, France et Colonies : 25 fr.
- Etranger: Port en sus.

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle de la Mission Catholique de LOMÉ, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	20fr
Minimum	100fr
La page	1.000fr
Chaque annonce répétée	moitié prix; minimum 100fr

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.
Pour les réclames, demander le tarif spécial.

Cour d'Assises

ORDONNANCE N° 13 du 30 avril 1949 fixant l'ouverture d'une Session d'Assises à Lomé (Togo).

Nous André Laget, Président de la cour d'Appel de l'Afrique Occidentale Française,

Vu les articles 251, 253, 258, 259 et 260 du Code d'Instruction locale;

Après avis de Monsieur Le Procureur Général;

ORDONNONS :

Une Session d'Assises s'ouvrira à Lomé (Togo) le mercredi 10 août 1949, à 8 heures.

Désignons M. Puig, Conseiller à la Cour pour présider la dite Session.

Fait en notre Cabinet, au Palais de Justice à Dakar (Sénégal) le 30 avril 1949.

LAGET.

COUR D'ASSISES DU TOGO — SEANT A LOMÉ

ANNÉE 1949 — 1^{re} SESSION

N° D'ORDRE	DATE DES AUDIENCES	NOMS DES ACCUSÉS	ACCUSATION	OBSERVATION
1	Mercredi 10 Août	KEBA KOUYOULA KOULOU TOI	Coups mortels	
2	Jeudi 11 Août	KANLIPE AMOUZOU	Tentative de viol	
3	— d° —	DJEDRI OTEKPO	Coups mortels	
4	Vendredi 12 Août	ARITE TCHAMON	Coups mortels	
5	Samedi 13 Août	AHODJO AFOUKA	Coups mortels	
6	— d° —	TOMETRY EKOUE THOMAS	Coups et blessures volontaires ayant entraîné une infirmité permanente.	
7	Mardi 16 Août	SALAKO BENOIT COLOH	Attentat à la pudeur	
8	— d° —	AKAKPO AKPALO DOVI MELEKLEDJI	Incendies volontaires et complicité.	

N° D'ORDRE	DATE DES AUDIENCES	NOMS DES ACCUSÉS	ACCUSATION	OBSERVATION
9	Mercredi 17 Août	DJIFANOU ELOUMASSE	Coups mortels	
10	— d ^e —	DOUTY OUDJA N'SALAMA	Coups mortels	
11	Jendredi 18 Août	ANANI MARCUS MO LE DOTSE AGBELE KOFFI DJEKPO KOFFI AGBODJAVU BAWOTSE ADJAVI KOUAMI KOUMA DOMESTO NATHANIEL ALI DJA TCHALEM AGBOJAVU BENHAT KOMITSE YAO N'KEKESSI ANKOU AMETOSSI YAO FOLI YAO DAKEVI KOUAMI BIAKOU ANKOU NATHANIEL MENSAH YAO KOUMA EDJODJI KOFFI AGBELI YAO GBAGA APETO KOUAMI	Coups mortels et complicité	
12	Vendredi 19 Août	MAKOUEDEJI MIDOKOLO DANSOU KOFFI YAYOLO DOSSE	Viol et complicité	
13	Samedi 20 Août	KPATCHIRE KPANHA	Assassinat	

Dakar, le 7 mai 1949.
Le Président des Assises,
Puro.